

Ministère interrogé : JUS - Ministère de la justice

Question n° 02-00125

M. François-Michel Lambert attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le risque d'atteintes graves aux libertés individuelles engendré par les portiques écotaxe. La collecte de l'écotaxe poids lourds se traduit par la remise d'un équipement embarqué qui enregistre les données de géolocalisation. Il s'agit concrètement d'un boîtier composé d'un traceur GPS et d'un émetteur radio. Seul ce boîtier permet de collecter l'écotaxe en déterminant, en temps réel, le franchissement d'un point de tarification et en calculant le montant de l'écotaxe due. Contrairement aux idées reçues, les portiques ne servent donc pas à collecter l'écotaxe mais seulement à contrôler que les poids lourds sont bien équipés dudit boîtier, ainsi que l'a récemment indiqué M. Michel Cornil, vice-président d'Ecomouv' dans un entretien donné au journal le Télégramme. Or, ces portiques sont gravement attentatoires aux libertés publiques ainsi que l'a jugé la Commission National de l'Informatique et des Libertés dans sa délibération n° 2013-038 du 14 février 2013 aux termes de laquelle elle demandait « la suspension immédiate du dispositif » car tous les véhicules – même légers et de particuliers – sont filmés et photographiés par les portiques, « qu'il soient ou non assujettis à la taxe ». Ce dernier point est d'autant plus inquiétant, que le contrat de partenariat stipule que la société Ecomouv, qui contrôle les portiques, peut être cédée dans les deux ans à n'importe quel fonds d'investissement, même étranger, sans que l'Etat ne puisse s'y opposer. En d'autres termes, les données concernant l'ensemble des usagers de la route pourront être collectées et conservées par une société étrangère. Il lui demande ce que le gouvernement a prévu pour tenir compte de l'avis de la CNIL.

Type de questions QE

Ministère interrogé : BUD - Ministère chargé du budget

Question n° 02-00124

M. François-Michel Lambert appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur sur l'utilité des portiques écotaxe. La collecte de l'écotaxe poids lourds se traduit par la remise d'un équipement embarqué qui enregistre les données de géolocalisation. Il s'agit concrètement d'un boîtier composé d'un traceur GPS et d'un émetteur radio. Seul ce boîtier permet de collecter l'écotaxe en déterminant, en temps réel, le franchissement d'un point de tarification et en calculant le montant de l'écotaxe due. Contrairement aux idées reçues, les portiques ne servent donc pas à collecter l'écotaxe mais seulement à contrôler que les poids lourds sont bien équipés dudit boîtier, ainsi que l'a récemment indiqué M. Michel Cornil, vice-président d'Ecomouv' dans un entretien donné au journal le Télégramme. Or, ils sont devenus hautement symbolique comme cristallisant le « ras-le-bol fiscal », empêchant ainsi toute application d'une taxe qui est pourtant juste et utile pour notre pays. A la lumière de ces éléments, il convient de s'interroger sur les raisons pour lesquelles le gouvernement de la majorité précédente a décidé de recourir à l'utilisation des portiques, pour un appel d'offre de plus de 1,9 milliards d'euros, alors même que le contrôle de la présence des boîtiers dans les poids-lourds peut-être assuré par les policiers ou les gendarmes moyennant un coût nettement inférieur. Il lui demande donc s'il est envisageable d'appliquer à court terme l'écotaxe poids-lourd sans recourir à l'utilisation des portiques, en renégociant le contrat écomouv' sur cette base.